



Département de la Guadeloupe
**Syndicat Mixte des Transports
Du Petit Cul de Sac Marin**

Délibération du Comité Syndical
2^{ème} séance ordinaire de l'année
N°17-03-2022
31 mars 2022

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DU SMTPCSM EN MATIERE
D'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

SEANCE DU 31 MARS 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 31 mars à 10h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au siège du SMT, Belcourt 97 122 Baie-Mahault, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, Président ;

Délégués en exercice : 17

Présents : 09

Absents : 04

Excusés : 04

Votants : 09

Convoqués le : 23/03/2022

Etaient Présents :

CAP EXCELLENCE: M. Georges DAUBIN; M. Alix NABAJOTH; M. Fulbert HENRI; Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE; Mme Danila BAZILE-CHALUS; M. Jean-Luc CELIGNY;
RIVIÈRA DU LEVANT : M. Christian BAPTISTE ; Mme Elodie CLARAC ; Mme Liliane MONTOUT ;

Etaient absents :

CAP EXCELLENCE : M. Harry DURIMEL ; M. Dominique BIRAS ;

RIVIÈRA DU LEVANT : M. Jules FRAIR ; Mme Nadia CELINI ;

Etaient excusés : M. Denis BERNADOTTE ; M. Cédric CORNET ; M. Ary CHALUS ; M. Philippe DEZAC ;

Assistaient également à la séance :

M. Patrick Rilcy (*DGS*) ; M. Ruiz CHALUS et Mme Nadine CYSIQUE (*Service Financier*) ; M. Endrick ERAVILLE (*Service RH*) ; M. Laurent CHERALDINI (*Service Transport*) ; Mme Sandrine DELVERT (*Service Régie*) ; M. Livio CAILLON (*Service Juridique*) ; M. Jerrold DAUBIN (*Service Informatique*) ; Mme Lesly BIABIANY (*Secrétariat de Direction*) ;

Mme Liliane MONTOUT a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE

Résultat :

Pour : **09**

Contre : **00**

Abstention : **00**

DECIDE

ARTICLE 1 : Que le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été présenté au préalable à l'adoption du budget.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait à Baie-Mahault, le 31 mars 2022

Le Président,

Georges DAUBIN

